

UN PEUD'HISTOIRE...

Le bras du Couasnon qui passe par Beaufort-en-Vallée a été créé et aménagé depuis plusieurs siècles :

Début du 2^{ème} millénaire : création du bras pour drainer les marais et alimenter en eau Beaufort-en-Vallée

12^{ème} siècle : implantation d'un moulin

1871 : création d'un lavoir le long de l'actuelle rue de la Tannerie



OBJECTIFS DU PROJET

Améliorer l'état écologique et les fonctionnalités du cours d'eau dans le respect des usages et sans aggraver le risque de crue. Actuellement, pour des crues importantes, le Couasnon peut déjà déborder sur certaines zones (marais). Il en sera de même après les travaux de restauration ;

Améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau en dynamisant les écoulements ;

Améliorer l'aspect paysager. Si des coupes à blanc seront ponctuellement nécessaires, notamment au niveau des zones d'acacias (espèce envahissante), la qualité paysagère en sera améliorée par la suite grâce aux banquettes, radiers et à la re-végétalisation du site ;

Favoriser la biodiversité en recréant des conditions favorables à son développement.



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

Structure chef de file du CT Eau

1 Boulevard du Rempart
49250 Beaufort-en-Anjou

02.41.79.73.81

syndicat.mixte@loireauthion.fr

www.sage-authion.fr



AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE :



TRAVAUX DE RESTAURATION DU COUASNON

ON VOUS INFORME !



Vous avez des questions ?

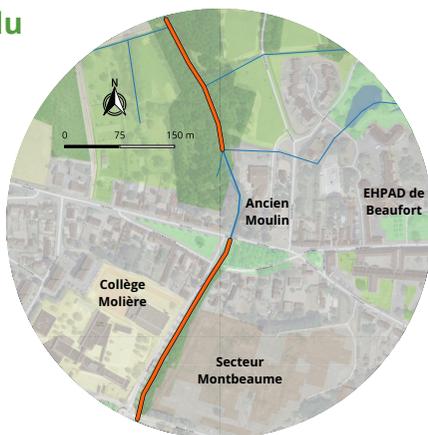
Prenez contact avec le SMBAA !

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

En concertation avec les riverains, le SMBAA va restaurer le Couasnon à Beaufort-en-Vallée en septembre 2021. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Eau du bassin de l'Authion (programme de travaux qui vise à améliorer l'état écologique des cours d'eau).

OÙ VA T-ON RESTAURER LE COUASNON ?

Deux secteurs du Couasnon sont concernés par le projet (en orange sur la carte) : en amont de l'ancien moulin et le long du collège (630 m de cours d'eau concerné).



POURQUOI RESTAURER LES COURS D'EAU ?

Les préoccupations environnementales conduisent les collectivités, en charge de la compétence GEMA (GÉstion des Milieux Aquatiques), à **retrouver des cours d'eau plus vivants et plus diversifiés**, tout en tenant compte des **usages**. Les cours d'eau nous rendent de **précieux services** (recharge des nappes soutenant les cours d'eau l'été et satisfaisant les usages, autoépuration de l'eau, réservoir de biodiversité, ...). Il est donc important qu'ils soient en **bon état pour assurer pleinement leurs fonctionnalités**.



QUELLES PROBLÉMATIQUES ET QUELLES ACTIONS POUR LA RESTAURATION DU COUASNON ?

Le tracé et la forme du Couasnon actuel ne lui permettent pas d'assurer pleinement ses fonctions mais quelques aménagements permettront d'améliorer la situation ...

AUJOURD'HUI

LES BERGES

Abruptes, instables et/ou artificielles.

LE LIT

Plat, uniforme et très large par rapport aux débits observés l'été ;

Pauvre en biodiversité.

BLOCS ÉPARS

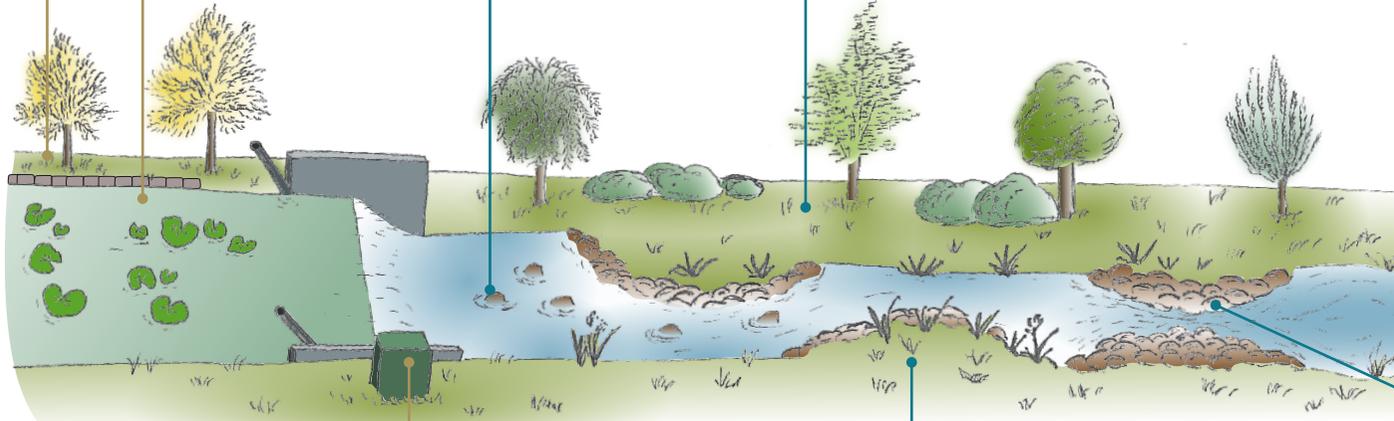
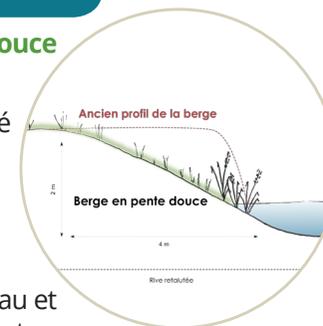
Pierres déposées dans la rivière pour :

- Créer des habitats aquatiques ;
- Oxygéner le cours d'eau.

TALUTAGE DES BERGES

Berges en pente douce pour :

- Améliorer la stabilité des berges ;
- Favoriser le développement d'une végétation capable d'épurer l'eau et de fournir des habitats.



LES OUVRAGES

Quelques ouvrages (clapet du collège, ...) susceptibles de :

- Perturber les déplacements** de certaines espèces migratrices ;
- D'accentuer ponctuellement **l'envasement**.

BANQUETTES VÉGÉTALISÉES

Demi-ovales végétalisés en pied de berge pour :

- Favoriser l'autoépuration et l'oxygénation de l'eau en resserrant ponctuellement le lit ;
- Redonner de la sinuosité au cours d'eau ;
- Diversifier les habitats.

RADIERS

Rampes constituées de graviers et de pierres pour :

- Compenser la suppression de petits ouvrages en réhaussant le niveau d'eau ;
- Accélérer ponctuellement les écoulements ;
- Diversifier les habitats.

Ce chantier a été confié à l'entreprise DURAND. Il est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les 20 % restants sont pris en charge par le SMBAA.